

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.3.2 Affirmer la vocation de territoire de référence pour la recherche scientifique

Contexte

L'établissement public du parc national, par l'intérêt particulier qu'il porte à l'acquisition des connaissances relatives au parc national, par le soutien financier ou les facilités logistiques qu'il peut offrir, par le rassemblement et la mise à disposition des résultats des travaux scientifiques, suscite et encourage la recherche scientifique sur le territoire Vanoise. La pérennité de la structure parc national permet de nouer des partenariats avec des laboratoires scientifiques offrant la garantie de conduire des programmes de recherche sur le long terme, comme le suivi du glacier de Gébroulaz. Le territoire du parc national a ainsi intégré le réseau des zones ateliers*. Le conseil scientifique appuie l'établissement public du parc national pour le choix des thèmes de recherche à soutenir en priorité, en lien avec les enjeux locaux, nationaux et internationaux, et pour les contacts avec les laboratoires de recherche.

Enjeux

Cet objectif transversal répond directement à l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, mais il recoupe aussi les autres enjeux, notamment le nouvel enjeu de la charte de Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire à travers les démarches de sciences participatives*.

Objectifs poursuivis

- Du fait de son haut degré de naturalité, le coeur du parc national peut également offrir des zones témoins, présentant de bonnes garanties de pérennité. C'est notamment le rôle assigné à certains espaces particuliers, comme les sites observatoires* (forêt de l'Orgère) et les réserves intégrales*. Comme pour tous les autres « sites de référence à long terme », la finalité d'une réserve intégrale* est d'ordre scientifique. Sa mise en place n'est pas un objectif en soi, mais un moyen de disposer de sites de références de très forte naturalité, présentant de solides garanties de pérennité sur le long terme. La création de réserve(s) intégrale(s)* en coeur du parc national s'intègre dans la réflexion sur un réseau de sites de références.
- Du fait de la possibilité de soustraire un tel espace à tout ou partie des activités humaines s'exerçant ailleurs dans le coeur, la réserve intégrale* peut constituer une zone témoin permettant de comparer son évolution à celles de secteurs similaires où ces activités sont présentes. L'identification des sites potentiels dépend étroitement de la finalité précise assignée à ce suivi à long terme. En Vanoise, le suivi de l'évolution des pelouses d'altitude en l'absence d'utilisation pastorale est un thème prioritaire. L'évaluation des effets, positifs comme négatifs, du pastoralisme sur la biodiversité pourrait justifier de disposer d'espaces de référence non pâturés par les troupeaux domestiques. Les critères à prendre en compte visent à s'assurer que le gestionnaire pourra effectivement maîtriser les activités humaines, qui en sont exclues, tout en permettant un accès facilité aux scientifiques.
- Avant 2016, suite à l'élaboration de la stratégie scientifique du parc national de la Vanoise, le

Parc national de la Vanoise

conseil scientifique définira les objectifs de suivi scientifique sur le long terme nécessitant, le cas échéant, la mise en place d'une réserve intégrale*. Puis, d'ici 2020, il conduira l'étude de faisabilité pour identifier les sites potentiels au regard :

- de leur pertinence vis-à-vis du suivi scientifique envisagé : adéquation aux thèmes de suivi retenus, superficie et fonctionnalité écologique des sites, contraintes liées aux mesures et à l'instrumentation ;
- de la faisabilité pour le gestionnaire du site : critères liés à l'accessibilité et aux besoins de maîtrise de la fréquentation ;
- de l'acceptation sociale : caractéristiques foncières et usages actuels éventuels.

A l'issue de cette phase prospective, et au vu des sites potentiels identifiés, des propositions seront mises à l'étude en associant les communes concernées et les propriétaires. La création de réserve(s) intégrale(s)* et/ou site(s) de référence sera proposée au conseil d'administration après avis du conseil scientifique.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux partenaires
2.3.2.a - Effectuer un suivi de sites en forêt laissée en libre évolution, avec poursuite de celui sur l'Orgère	Mettre en place le suivi, porter à connaissance les résultats	Intégration dans la gestion des forêts communales	ONF
2.3.2.b - Contribuer au suivi des changements climatiques Mettre en place le suivi, porter à connaissance les résultats	Mettre en place le suivi, porter à connaissance les résultats		Conseil général, Uni
2.3.2.c - S'engager dans le programme « Alpages sentinelles* » portant sur le lien entre évolution du climat, de la végétation et des pratiques pastorales sur quelques alpages de référence	Coordonner le programme, piloter les actions, porter à connaissance les résultats		Organisations profes agricoles, IRSTEA, GIS Alpes du nord, l d'écologie alpine
2.3.2.d ? - Identifier les sites de référence et les sites potentiels pour la	Initier la réflexion, assurer l'animation scientifique et l'étude de faisabilité	Participation à la réflexion	Organisations professionnelles

Parc national de la Vanoise

création d'une réserve
intégrale* et évaluer la
faisabilité de sa mise en

place

concertée

agricoles

Parc national de la Vanoise

<p>2.3.2.e - Identifier les thèmes de recherches à soutenir en priorité Initier et prendre en compte dans les aides accordées</p>			Organismes de recherche
<p>2.3.2.f ? - Développer des actions d'association des citoyens aux programmes scientifiques (participation, restitution)</p>	<p>Participer, relayer l'information, accompagner, inciter les différents publics</p>	<p>Relayer l'information auprès des habitants</p>	
<p>Autres mesures contribuant à l'objectif</p>			
<p>Mesures 2.1.4.d / 2.3.1.g / 25.3.1.k / 2.3.1.m / 3.1.4.a / 3.4.1.b / 3.4.1.h / 3.6.1.d / 3.11.2.c / 3.11.2.d</p>			

Référence ID de l'article : #4172

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-08 10:05